





Axes stratégiques	Champs d'intervention
 Renforcer les démarches éco-responsables de la collectivité et faire des communes des colibris de la transition énergétique	 Consommations d'énergies  Emissions de gaz à effet de serre  Adaptation au changement climatique

Contexte réglementaire, objectifs :

Au niveau Européen, le Paquet Climat Energie (PCE) adopté en décembre 2008 et révisé en octobre 2014, est un «paquet législatif» qui définit divers objectifs. En 2014, le paquet énergie-climat 2030 présente l'objectif d'améliorer l'efficacité énergétique d'au moins 27 % d'ici 2030.

D'après l'ADEME : en France, l'énergie consommée par l'éclairage public représente : 41 % des consommations d'électricité des collectivités territoriales et 37 % de leur facture d'électricité.

Cette action est divisée en 3 sous actions :

Optimiser l'éclairage public	
R. 1.1	Rénover les foyers lumineux énergivore / passer en LED
R. 1.2	Augmenter la part d'extinction nocturne
R. 1.3	Élaborer un schéma directeur de l'éclairage public et le mettre en œuvre

Rénover les foyers lumineux énergivores / passer en LED



Objectifs :

88 foyers >150W (hors foyers occasionnels à rénover en 10 ans)

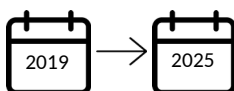
Indicateurs :

- Puissance moyenne des points lumineux (W/point lumineux)
- Nombre de points lumineux en LED

Détail de l'action : Cette action porte sur la rénovation des foyers vétustes et énergivores, d'une puissance >150W. Elle ne consiste pas à remplacer tous les foyers en LED, mais uniquement ceux qui sont à remplacer. Le remplacement d'un foyer de 150 W par une LED permet 60% d'économie d'énergie par foyer.



Calendrier :



Maitre d'ouvrage :	SDEC ENERGIE, communes
Partenaires	

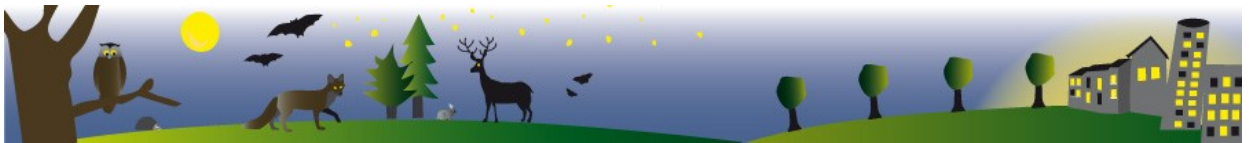
**Augmenter la part
d'extinction nocturne**



Indicateurs :

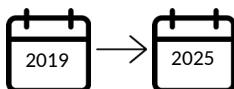
- Coût annuel des points lumineux (€/ point lumineux)
- Part des foyers en régime permanent

Détail de l'action : Le meilleur moyen d'économie de l'énergie en éclairage public, et de loin le plus rentable, c'est de réduire le temps d'éclairage. Le passage d'un éclairage permanent à un semi-permanent (extinction entre 23h et 6h du matin par exemple) permet d'économiser entre 35 et 50% d'énergie. Au-delà du strict aspect économique, l'extinction nocturne répond également à des enjeux de biodiversité. Un label national «Villes et Villages étoilés» valorise les communes qui réalisent des actions globales et cohérentes en faveur de l'environnement nocturne.



Crédits : France-Nature Environnement Isère

Calendrier :



Maître d'ouvrage :	SDEC ENERGIE, communes
Partenaires	

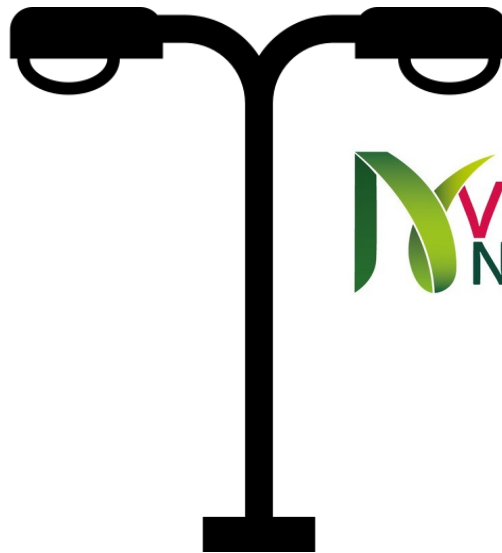
Élaborer un schéma directeur de l'éclairage public et le mettre en œuvre



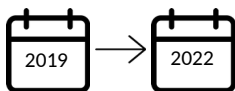
Indicateurs :

- Puissance moyenne des points lumineux (W/ point lumineux)
- Nombre de points lumineux LED
- Coût annuel moyen des points lumineux (euros / point lumineux)
- Part des foyers en régime permanent

Détail de l'action : Le schéma directeur de l'éclairage public est un programme de travaux, déterminé à partir d'un diagnostic précis de l'état du parc d'éclairage public, dont l'objectif est d'adapter l'éclairage des voies pour répondre aux exigences des normes, de diminuer la consommation énergétique et de réduire les coûts de maintenance.



Calendrier :



Maitre d'ouvrage :	Vire Normandie
Partenaires	